



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015
Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire

CE/100/5(e)
Madrid, 18 mars 2015
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Questions administratives et statutaires

e) Point sur les Membres

I. Demande d'admission à la qualité de Membre

1. Le 15 janvier 2015, la Sénatrice Maxine McClean, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la **Barbade**, a écrit au Secrétaire général pour lui annoncer l'acceptation officielle par son pays des Statuts de l'OMT en vue d'une adhésion à l'Organisation en tant que Membre effectif. La Barbade est un État Membre de l'Organisation des Nations Unies.
2. Conformément à l'article 5.3 des Statuts, cette demande sera soumise à l'Assemblée générale à sa prochaine session.
3. Étant donné que l'Assemblée générale, habilitée à approuver les candidatures à la qualité de Membre de l'Organisation, se réunit tous les deux ans et que de ce fait les candidats sont susceptibles d'avoir à attendre des mois avant de pouvoir participer à certaines activités de l'Organisation, le Conseil exécutif, à sa septième session [Madrid (Espagne), 1977], a recommandé dans sa décision 4(VII) que les candidats dont la candidature a été portée à la connaissance du Conseil bénéficient de certains services de l'OMT et qu'ils soient invités aux rencontres techniques ainsi que, avec l'accord des Membres concernés, aux réunions des commissions régionales. L'Assemblée générale, à sa troisième session [Torremolinos (Espagne), 1979], a établi cette pratique aux termes de sa résolution 53(III).

II. Retraits

4. La Norvège a fait part au secrétariat et au Gouvernement espagnol le 8 octobre 2014 de son intention de se retirer de l'Organisation (à l'expiration du préavis d'un an, article 35 des Statuts) à compter du 9 octobre 2015. Le Secrétaire général a engagé toutes les démarches nécessaires pour encourager la Norvège à reconsidérer sa position, mais la Norvège l'a maintenue. Son retrait prendra effet le 9 octobre 2015.



III. Suites à donner par le Conseil exécutif

5. Le Conseil exécutif est invité à :
- a) Prendre note avec satisfaction de la décision de la Barbade d'adhérer à l'Organisation et recommander à l'Assemblée générale d'approuver la candidature de ce pays conformément à l'article 5.3 des Statuts ;
 - b) Demander au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale [résolution 53(III) adoptée à Torremolinos (Espagne) en 1979], pour faire en sorte que la Barbade, en tant que candidate, bénéficie de certains services de l'OMT et, en particulier, soit invitée aux réunions techniques ainsi que, avec l'accord des Membres concernés, à la réunion de la Commission régionale pour les Amériques en attendant l'approbation par l'Assemblée générale de la candidature du pays ;
 - c) Prier instamment la Norvège de reconsidérer sa décision et de reprendre sa place au sein de l'Organisation ;
 - d) Inviter les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies ne faisant pas encore partie de l'OMT à entrer dans l'Organisation et encourager le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens ; et
 - e) Charger le Secrétaire général de rendre compte de la façon dont le suivi susmentionné est assuré concernant la question des Membres.

Annexe I. Lettre de candidature de la Barbade

La Sénatrice Maxine McClean

Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur
1 Culloden Road, St. Michael BB 14018
Barbade

Le 15 janvier 2015

M. Taleb Rifai
Secrétaire général
Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Capitán Haya, 42
28020 Madrid
ESPAGNE

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de confirmer le souhait du Gouvernement de la Barbade de devenir Membre effectif de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Dans ce contexte, le Gouvernement de la Barbade adopte officiellement les Statuts de l'Organisation mondiale du tourisme et accepte les obligations inhérentes à la qualité de Membre conformément à l'article 5.3 des Statuts.

En conséquence, je vous serais reconnaissante de bien vouloir soumettre la candidature de la Barbade à la prochaine session de l'Assemblée générale devant avoir lieu du 11 au 18 septembre 2015 à Medellín (Colombie), pour approbation.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(signature)

Maxine P.O. McClean